Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024



ID: 039-213903024-20240405-2024\_D015-DE

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU JURA

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOUVATANGE

# SEANCE DU 05 avril 2024

# Nombre:

- de conseillers en exercice :

- de membres présents :

- de votants :

7 7

#### Date de convocation:

29/03/2024

# Date d'affichage :

10/04/2024

#### N° de délibération :

015-2024

L'an deux mil vingt quatre, le cinq avril à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET, Maire.

<u>Présents</u>: Gérome FASSENET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD (arrivée à 20h10), Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT

#### Absent excusé:

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

## Objet : Création d'un poste d'attaché et suppression d'un poste de rédacteur

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité social territorial réuni le 28 mars 2024.

#### Le Maire informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la proposition d'avancement de grade de la secrétaire de mairie, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

## Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de rédacteur à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires au service administratif,

Et la création d'un emploi d'attaché à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires au service administratif à compter du 15 avril 2024,

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024



ID: 039-213903024-20240405-2024\_D015-DE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 avril 2024

Filière: Administrative

Cadre d'emploi : ATTACHE

Grade: ATTACHE TERRITORIAL:

- ancien effectif: 0 - nouvel effectif: 1

Filière: Administrative

Cadre d'emploi : REDACTEUR

Grade: REDACTEUR:
- ancien effectif: 1
- nouvel effectif: 0

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme

*Le/La secrétaire Valérie BIDAL* 

Le Maire, Gérome FASSENET

